

Stratégie d'audit standard - SICAV

Annexe 7 à la Circ.-FINMA 13/3; applicable dès le 1^{er} janvier 2022

Institut, domicile :
Catégorie de surveillance :
Société d'audit :
Révisieur responsable :
Année d'audit :

Audit de base

Domaines d'audit	Champs d'audit	Etendue d'audit / périodicité selon la stratégie d'audit standard	Dernières interventions		Risque net	Intervention actuelle / planifiée				Justification de la stratégie d'audit par société d'audit
			Indication de l'année ayant fait l'objet de la dernière intervention avec l'étendue "audit"	Indication de l'année ayant fait l'objet de la dernière intervention avec l'étendue "revue critique"		Audit / Revue critique / Néant	en application de la stratégie d'audit standard (cocher)	stratégie d'audit adaptée en fonction du risque (cocher)	stratégie d'audit adaptée en fonction d'autres motifs (cocher)	
Corporate Governance	Indépendance de la SICAV et de la banque dépositaire	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Révision interne (1)	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
Organisation interne	Organisation interne et contrôle interne (1)	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Informatique (1)	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Gestion des risques (1)	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Compliance (1)	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Délégation de tâches / Externalisation	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Processus pour décisions de placement	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Respect des prescriptions de placement	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Evaluation et calcul de la VNI (1)	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Devoirs en lien avec les transactions sur dérivés (1)	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Obligations d'annonce (niveau institut et produit)	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
Offre d'instruments financiers LSFIn	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé									
Capital minimum et fonds propres										
Règles de conduite	Dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent	Audit tous les 3 ans si risque net faible; Audit tous les 2 ans si risque net moyen; Audit annuel si risque net élevé ou très élevé								
	Protection des intérêts des investisseurs LPCC	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Règles de comportement LSFIn	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								
	Règles de conduite sur le marché et intégrité dans le marché	Revue critique tous les 6 ans si risque net faible; Intervention tous les 4 ans si risque net moyen (alternance revue critique - audit); Intervention tous les 2 ans si risque net élevé (alternance revue critique - audit); Audit annuel si risque net très élevé								

(1) Seulement si la SICAV est autogérée au sens de l'art. 51 al. 1 OPCC.

Intervention de la FINMA pour l'audit de base

Domaines d'audit	Spécifications pour champs et points d'audit	Justification de l'intervention	Etendue d'audit

Audits supplémentaires

Domaines d'audit	Spécifications pour champs et points d'audit	Bases juridiques	Etendue d'audit
Déterminés au cas par cas			